

Cette charte précise les modalités à respecter qui permettront aux membres du RASED de pouvoir intervenir efficacement au sein de votre école.

Elle porte à votre attention la nécessité de :

*** prévenir** les enseignants et le personnel du jour de la visite des membres du RASED et/ou du psychologue scolaire pour le bon déroulement des séances.

* **Prévoir un local** adapté et préparé pour recevoir les élèves (pas encombré, propre, chauffé, avec tables et chaises...)

* **Compléter obligatoirement les demandes d'intervention** du RASED qui doivent être bien renseignées et accompagnées d'un PPRE pour l'élémentaire.

* Faciliter l'accès à l'école :

- se rappeler que l'on vient.
- prévenir si possible de l'absence de l'élève.
- permettre l'accès à l'école si arrivée différée.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de :

- bien vouloir les inviter suffisamment à l'avance aux REE concernant un enfant que nous connaissons ;

- penser à transférer aux psychologues et aux enseignants spécialisés, les invitations aux ESS dès réception de celles-ci, et suffisamment à l'avance.

Rappel : N'oubliez pas d'utiliser la fiche de suivi d'un élève (cf. annexe 6 de la note de service du fonctionnement du RASED de la circonscription.).

* Toute demande d'intervention du RASED doit faire l'objet d'une information aux parents/représentant légal dans le cadre d'un entretien spécifique.

* compte tenu de l'étendue des secteurs dont nous avons la charge, il nous est difficile d'apporter une réponse humaine systématique ; c'est pourquoi il pourra nous arriver de proposer des outils et/ou références bibliographiques pour répondre au mieux à vos demandes. Une réponse vous sera apportée dans tous les cas.

Tous les enseignants spécialisés et psychologues travaillent dans plusieurs écoles : quand ils ne sont pas dans votre école, c'est parce qu'ils sont sollicités ailleurs.

* Il serait intéressant, lors de la réunion et dans les documents de rentrée (exemple cahier de liaison) que chaque enseignant informe les familles de l'existence du RASED et des membres qui le constitue.

Rappel : L'adresse mail des membres du RASED est réservée aux enseignants et aux institutions, mais ne doit pas être communiquée aux familles.

Chaque professionnel est libre de l'usage de ses outils et de ses méthodes d'analyse.

Spécificités pour les psychologues :

Rappel : Toute situation d'orientation SEGPA doit être présentée à la famille dès la fin du CM1. (cf annexe 2 fiche de suivi vers les enseignements adaptés du second degré). Une demande doit être adressée au psychologue aussitôt. Ne pas attendre le résultat des évaluations nationales pour signaler les élèves à examiner.

En ce qui concerne les psychologues, tout examen nécessite une rencontre avec la famille, dont le professionnel définit les modalités.

Les comptes rendus psychologiques émanant de l'extérieur doivent être adressés en priorité aux psychologues de l'Éducation Nationale, dans la mesure où ils sont impliqués dans la situation de l'enfant.

L'indication de compte rendu écrit du bilan psychologique relève de deux situations :

- * commission d'orientation
- * demande parentale

La nature des écrits est à discrétion des psychologues, et sa confidentialité doit être respectée.

Merci de veiller à ce que le psychologue ne soit pas dérangé : en effet, certaines épreuves exigent le silence, la concentration, sont chronométrées et toute interruption les invalide.

Ce rappel a pour but de permettre à chacun de travailler dans de bonnes conditions, en toute confiance, pour le bien des enfants, dans le respect de la fonction de chacun.

Vous remerciant pour votre collaboration,

L'équipe du RASED de la circonscription d'Évreux V.